

MAIRIE DE SOLIGNAC

EXTRAIT DU REGISTRE

DES ARRETES DU MAIRE

N°2023ARR080

Le Maire de la Commune de SOLIGNAC

Vu le code de la route,

Vu le code de la voirie routière, notamment les articles L113-1 et R113-1,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes, modifié,

Vu l'arrêté du 7 juin 1977 relatif à la signalisation des routes et autoroutes, modifié,

Vu l'arrêté du 6 novembre 1992 relatif à l'approbation de modifications de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, modifié,

Considérant qu'en raison de l'implantation du « Forum des Associations », il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement rue du Pont et place de la Briance,

ARRETE,

**Article 1 :** A l'occasion du « Forum des associations » qui se tiendra le 9 septembre 2023, le stationnement sera interdit sur la place de la Briance, à partir de vendredi 08 septembre 2023 à 18h, jusqu'à samedi 09 septembre 2023 à 18h.

**Article 2 :** La circulation sera interdite rue du Pont et place de la Briance le 9 septembre de 8h à 18h.

**Article 3 :** La déviation se fera par le Chemin des Fossés.

**Article 4 :** La Mairie de Solignac sera chargée de mettre en place les dispositifs de circulation et d'assurer la sécurité des piétons et des véhicules de jour comme de nuit.

**Article 5 :** Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Limoges deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

**Article 6 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de Solignac
- SAMU
- SDIS

SOLIGNAC, le 07 Septembre 2023

Le Maire,

The image shows a blue circular official stamp of the Mairie de Solignac. The stamp contains the text 'MAIRIE de SOLIGNAC' at the top and 'Herminette (Hérault) \* C \*' at the bottom. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.

Alexandre PORTHEAULT